

Visite de contrôle sur la période hivernale avec vérification de l'eau (produits d'hivernage) et vérification machinerie. Toute anomalie sera signalée immédiatement au syndic de la résidence.

MISE EN ROUTE BASSIN	679.83 €
ENTRETIEN DE LA PISCINE	4 110.00 €
FERMETURE, HIVERNAGE	893.52 €
MONTANT ANNUEL HT	5 683.35 €
TVA 20.00 %	1 136.67 €
MONTANT ANNUEL TTC	6 820.02 €*

***Fournitures et produits facturées en supplément**

Le présent avenant est établi pour une période de 12 mois. Il sera renouvelable par tacite reconduction à date d'anniversaire, avec indexation des tarifs, sauf dénonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois.

Fait à Agde en deux exemplaires,

HERAKLES,
Mr Grégory MOLINA

Le représentant, **FONCIA SOGI** « Bon pour accord »